



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 04 mai 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Évacuation d'un immeuble de l'État situé sur l'île Lacroix à Rouen suite à une décision de justice**

Une ordonnance du tribunal de grande instance de Rouen en date du 4 mai 2018 a jugé illégale l'occupation d'un bâtiment appartenant à l'État, situé sur l'île Lacroix à Rouen, et a autorisé l'expulsion des occupants avec le concours de la force publique.

Cet immeuble désaffecté, à usage de bureaux, n'est pas adapté pour y accueillir du public et son occupation constitue un risque pour les occupants et les visiteurs.

Un huissier, requis par la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a ainsi pu solliciter l'octroi de la force publique pour évacuer immédiatement les lieux conformément à la décision de justice.

Un dispositif adapté a été mis en place par la direction départementale de la sécurité publique avec en appui les sapeurs-pompiers afin d'être en mesure de porter assistance à toute personne en cas de besoin.

L'opération d'expulsion a été réalisée ce jour à 15h et s'est déroulée dans le calme. Vingt personnes ont été expulsées.

#### **SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14 \_ 7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)